



CONSEIL NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Compte-rendu Session plénière du CNDSI 17 décembre 2021

1/ Propos introductifs et premier tour de table des représentants des collèges.

Le 17 décembre 2021, la **première réunion plénière de la 3^e mandature** du Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI) s'est tenue à l'Hôtel du ministre sous la présidence du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères M. Jean-Yves Le Drian et de M. Jean-Baptiste Lemoyne, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie et auprès du ministre de l'Economie, des finances et de la relance, chargé des petites et moyennes entreprises. La session était consacrée à la **Présidence française du Conseil de l'Union européenne** et à la **mise en œuvre de la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales** du 4 août 2021.

En guise de propos introductifs, le ministre a réaffirmé l'importance de la **place des sociétés civiles au sein de l'action diplomatique française**, à la fois sur le plan international, régional et national. L'année 2021 a en effet été marquée par la tenue du Forum génération égalité et du Nouveau Sommet Afrique-France. Les 7 et 8 février prochain, la France organisera à Marseille le **Forum des mondes méditerranéens**. Par ailleurs, à travers le Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF), la France soutient les **projets portés par les OSC du Sud** défendant les valeurs d'égalité. Enfin, le ministre a rappelé **l'attachement du ministère de l'Europe et des affaires étrangères au CNDSI**. L'instance, forte de **deux nouveaux collèges** (fondations et plateformes multi-acteurs) voit désormais son **rôle consacré par la loi de programmation** du 4 août 2021. La loi lui confie également de **nouvelles missions** : le CNDSI sera consulté sur le rapport annuel sur la politique française de solidarité internationale destiné au Parlement et il est destinataire du rapport de la commission d'évaluation de la politique de développement. Le ministre a tenu à saluer l'unanimité du Parlement dans l'adoption de la loi.

Dans un second temps, le ministre a rappelé les **principaux acquis de la nouvelle loi de programmation** relative au développement solidaire. Parmi ceux-ci, **l'augmentation du montant de l'APD**, qui devrait atteindre 14 milliards d'euros par an en 2022, et 0,7% du RNB en 2025 conformément aux engagements pris par le Président de la République. La loi fournit également une meilleure définition **des priorités géographiques et thématiques** et cible les efforts sur les **19 pays prioritaires de l'aide et la défense des biens communs**. Par ailleurs, elle renforce **une logique partenariale**, dans un souci de coopération à la fois avec les OSC du sud et les OSC françaises actives dans le champ de la solidarité internationale. Sur le terrain, des **conseils locaux du développement** sont créés : le ministre a ainsi présidé le premier conseil local du développement au Sénégal, en présence de porteurs de projets locaux. En matière de **redevabilité**, la loi crée une **base de données publique sur l'APD** et la création d'une **commission d'évaluation de l'APD** placée auprès de la Cour des Comptes. Enfin, la loi confirme le **doublement de l'APD transitant par les OSC** et la reconnaissance du rôle des différentes acteurs de la société civile, y inclus les diasporas.

Le ministre est revenu sur **l'établissement des lignes directrices en matière de criblage des bénéficiaires finaux de l'aide**, élaborées en interministériel et dans le cadre d'un dialogue avec Coordination Sud. Il a insisté sur le **respect de nos engagements** à la fois internationaux (lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme) et au titre du CICID (réalisation de nos objectifs en matière de développement). Le ministre insistait également sur **l'équilibre des dispositions finales**, rappelant l'engagement du Quai d'Orsay sur ce dossier. Les lignes directrices permettent de nombreuses exceptions et limitent les cas dans lesquels le criblage des bénéficiaires finaux est demandé. Elles prennent également en compte les situations particulières : personnes sans état-civil, personnes mineures, personnes exposées à un risque de persécution. Le ministère est **néanmoins conscient des inquiétudes** qu'elles soulèvent. Les lignes directrices constituent un **guide dans l'instruction des dossiers**, ouvrant la possibilité d'une appréciation politique de chaque cas. A titre d'exemple, le ministre a souligné que deux projets, au Niger et au Tchad, avaient été octroyés au dernier Conseil d'administration de l'AFD, les lignes directrices ayant permis de lever l'avis négatif initial de la Direction de la conformité. Un premier bilan du dispositif sera dressé au bout d'un an, afin d'en tirer d'éventuelles conséquences.

Enfin, le ministre a présenté les grands axes de la **Présidence française du Conseil de l'Union européenne**. Les axes forts incluent la coopération avec nos partenaires **en Afrique et dans la région Indopacifique**, sous le **double impératif de solidarité et de souveraineté** afin de faire face aux défis sanitaires, économiques, environnementaux, mais aussi géopolitiques. Le ministre a rappelé les liens forts unissant la France et la région Indopacifique (deux millions de Français présents sur place, 93% de notre zone économique exclusive), poussant la France à jouer un rôle moteur dans le renforcement de l'engagement des Européens dans la zone, où se jouent les grands équilibres du XXI^e siècle, et dans l'élaboration d'une stratégie européenne sur l'Indopacifique. A ce titre, la France organiserait prochainement un forum ministériel réunissant ses principaux partenaires de l'Indopacifique et les pays européens.

La France œuvrera également à la mise en place d'un **New deal pour l'Afrique**, partenaire clef pour les Européens, dans le souci de **refonder le partenariat euro-africain**. Ainsi, le Sommet UA-UE sera organisé autour du triptyque **prospérité-sécurité-mobilités**. Des droits de tirage spéciaux sont émis au profit du continent africain (avec un objectif de 100 milliards de dollars), en faveur d'une relance euro-africaine durable. La France soutiendra également, à l'échelle européenne, le développement d'infrastructures de qualité en Afrique, les transitions énergétique et numérique, la production locale de vaccins (notamment en Afrique du Sud et au Sénégal) et le renforcement des systèmes de santé nationaux. A ce jour, les Européens ont livré plus de 45 millions de doses de vaccins à l'Afrique. Au-

delà de la livraison et de la capacité de production, il faudra veiller à l'effectivité de la vaccination. La capacité des Africains à assurer la sécurité du continent demeure une priorité pour la France, par l'endigement de la menace terroriste au Sahel et la lutte contre la piraterie maritime dans le Golfe de Guinée. Enfin, la question des mobilités traitera à la fois de l'amélioration du programme Erasmus+ et de la lutte contre les réseaux de trafics d'êtres humains.

Par ailleurs, la France co-organisera avec la Commission un **Forum humanitaire européen**, du 24 au 26 janvier prochain, en présence des Etats membres, des pays signataires de l'Appel à l'action humanitaire, des agences de l'ONU et des ONG. Ce forum serait l'occasion de porter au niveau européen les engagements présidentiels pris lors de la Conférence nationale humanitaire de décembre 2020, portant sur le droit international humanitaire, la préservation de l'espace humanitaire, la lutte contre l'impunité des auteurs d'attaques contre les personnels humanitaires et les liens entre action pour le climat et action humanitaire.

Afin de lutter contre les violations des droits humains et des droits sociaux, la France poussera pour l'adoption de la directive sur le **devoir de vigilance des entreprises multinationales**, inspirée par la loi Potier. Ceci créera un principe de responsabilité des entreprises présentes en Europe à l'égard de leurs filiales et sous-traitants.

Le **nouvel instrument NDICI et les Initiatives Equipe Europe**, dont la mise en œuvre coïncide avec le début de la présidence française, visent à renforcer la **coordination des acteurs européens** ainsi que leur **visibilité auprès de nos partenaires**, pour une **Europe puissance du développement**. Le ministre a insisté à cette occasion sur l'importance de défendre notre modèle européen en matière de développement. A cet égard, une réunion informelle sur le développement sera organisée à Montpellier les 6 et 7 mars 2022 en présence du Haut représentant Josep Borrell. Elle sera axée sur la thématique de **protection de la biodiversité**.

Enfin, la France s'emploiera à **promouvoir le modèle français de l'économie sociale et solidaire** au niveau européen, afin notamment de maximiser le potentiel du secteur dans la mise en œuvre de **l'Agenda 2030 et des ODD**. Un événement sur l'économie sociale et solidaire sera organisé dans le cadre de la PFUE en février prochain à Strasbourg, permettant d'exposer le plan d'action de la Commission européenne pour l'économie sociale et solidaire dévoilé le 8 décembre.

Au cours d'un premier tour de table, Henri Arevalo (Occitanie Coopération) et Thierry Vandeveld (Fondation Veolia) ont évoqué l'importance de la logique multi-partenariale, incluant notamment **les collectivités territoriales et les fondations**, quels que soient les sujets traités (dialogue avec l'AFD, accès aux financements européens). Elise Pereira-Nunes (AFCCRE) s'est félicitée au nom de l'AFCCRE de la tenue d'une convention sur les Balkans ainsi que des actions en lien avec **le voisinage oriental de l'UE** dans le cadre de la PFUE, la question du voisinage **ne devant pas être traitée uniquement sous le prisme migratoire**. Elle a alerté sur le risque de voir disparaître les **possibilités de financements européens de l'action extérieure des collectivités territoriales** tout en remerciant la France de son soutien dans les négociations interinstitutionnelles. Elle a proposé qu'un travail intergouvernemental soit mené afin de sensibiliser sur la question des financements européens alloués aux collectivités territoriales.

Olivier Bruyeron (Coordination Sud) a salué l'Europe « puissance du développement » évoquée par le Président de la République, mais a estimé nécessaire de s'engager dans une redistribution normale des richesses et d'appréhender les grands enjeux planétaires et systémiques. Une **ambition forte en matière de solidarité internationale**, portant pleinement le respect des droits humains, était nécessaire.

Jean-Baptiste Callebout (CGT) s'est félicité de l'accueil de la FAGE (Fédération des associations générales étudiantes) au sein du collège des syndicats. Il a accueilli favorablement les **lignes directrices**

sur la production de vaccins et le devoir de vigilance européen qui serait porté par la PFUE. Richard Touroude (MEDEF) a souligné l'importance de développer des infrastructures permettant de faire face à l'accroissement démographique en Afrique et la nécessité de se pencher davantage sur **l'efficacité de l'aide**. Jean-Louis Bancel (ESS France) a jugé souhaitable que la commission européenne renouvelle son financement au secteur des coopératives et que son **initiative en faveur de l'économie sociale et inclusive** favorise le rayonnement du modèle européen à l'international. Enfin, Sébastien Treyer (IDDRI) a soulevé un point d'attention portant sur la perception par nos partenaires africains **d'une asymétrie structurelle dans l'élaboration de l'agenda du Sommet UA-UE**.

Christophe Bories (Direction générale du Trésor) s'est exprimé sur la question financière et les **droits de tirage spéciaux du FMI** et a rappelé que 150 milliards de dollars avaient été versés à l'ensemble des membres du FMI, la France étant à l'œuvre pour obtenir des engagements plus élevés sur leur utilisation. Sur le **sujet de la dette**, il a évoqué la coordination en cours au niveau européen afin de soutenir les initiatives portées par la France, comprenant la suspension du service de la dette.

2/ Echange avec les membres du CNDSI sur les priorités de la PFUE

Dans un second temps, la parole a été donnée aux membres du CNDSI. Arnaud Ngatcha (Cités Unies France) a fait part de son intérêt à pouvoir échanger avec le MEAE dans le cadre des futures assises franco-sahéliennes, la région du Sahel demeurant une priorité pour les collectivités territoriales. Il demandait que les crédits européens de développement solidaire puissent être fléchés sur les **projets des collectivités**. Le ministre délégué a rappelé qu'un quart des crédits du nouvel instrument NDICI seraient dédiés au voisinage. Sur le Sahel, il a reconnu que les déplacements limités en raison de la situation sécuritaire constituaient un frein. Les collectivités territoriales parvenaient néanmoins à s'appuyer sur des acteurs locaux. Dans le cadre européen, 500 millions d'euros seraient en outre dédiés à l'action des collectivités territoriales.

En matière de politique migratoire, le ministre délégué a rappelé que la France privilégiait une action équilibrée et revendiquait une responsabilité partagée. Il a également rappelé l'importance de s'assurer que la migration régulière se fasse dans de bonnes conditions et la nécessité de lutter **contre les causes profondes de la migration irrégulière**, par la création d'emplois et l'inclusion de la jeunesse notamment. De juillet 2022 à décembre 2023, la France co-présidera avec le Sénégal le Forum mondial sur la migration et le développement.

Lucile Grosjean (Action contre la Faim) a souligné l'importance d'un **renforcement des systèmes de santé**, d'un accès équitable aux services sociaux de base et au respect des engagements d'Abuja. Elle sollicitait également des précisions sur les thématiques portées en priorité au Sommet UA-UE. Donatienne Hissard (DGM/DDD) a précisé que plusieurs livrables pourraient porter sur une même thématique, parmi les thématiques **prospérité-sécurité-mobilités**. A titre d'exemple, la dimension mobilités n'était pas envisagée uniquement dans sa dimension migration, mais elle englobait également la circulation étudiante. Un dialogue était par ailleurs en cours avec la fondation Afrique-Europe. Le MEAE s'est dit à l'écoute des membres du CNDSI pour relayer les demandes éventuelles auprès de la Task Force.

Michelle Perrot (Plan International) a formulé plusieurs demandes portant sur la **diplomatie féministe** : création d'une formation du conseil dédiée à l'égalité entre les femmes et les hommes, inclusion de ces enjeux dans l'ensemble des textes et conclusions du conseil de l'UE et à l'agenda des

grands sommets, soutien de la participation des jeunes et des femmes aux événements PFUE, promotion d'une aide extérieure de l'UE en faveur des organisations féministes, y compris locales, à travers des financements adaptés. Le ministre délégué a confirmé que la diplomatie féministe serait pleinement intégrée dans les **priorités de la PFUE**. La France assurera un **suivi de l'agenda Femme-Paix-Sécurité** ainsi qu'un suivi de la **Convention d'Istanbul**. Une ministérielle dédiée aux enjeux d'égalité sera organisée autour de la ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances le 31 janvier prochain. Le Haut Conseil à l'Égalité organisera un événement parallèle consacré à la diplomatie féministe et l'égalité de genre en Europe. Au niveau européen, les travaux portant sur la directive sur la transparence salariale et sur l'instauration des quotas dans les conseils d'administration se poursuivront.

Rachid Lahlou (Secours islamique France) a soulevé l'importance de poursuivre le travail sur la **thématique de l'eau** engagé lors de la présidence slovène du Conseil de l'UE et la nécessité de faire émerger une position commune de l'UE lors de la conférence sur l'eau de mars 2023. Le ministre délégué a assuré les participants de l'engagement de la France sur ce point et les a informés que la France serait partenaire du Sénégal en vue de l'organisation du Forum mondial de l'eau en 2022. Hubert Julien-Laferrière (Partenariat Français pour la Ville et les Territoires) a rappelé l'importance d'intégrer, dans un contexte d'urbanisation croissante, la **problématique de ville durable et inclusive** (ODD 11) dans l'agenda développement de la PFUE, insistant sur l'expertise française dans ce domaine. Le ministre délégué a confirmé l'engagement de la France sur ce point.

Rodrigue Kokouendo (Assemblée nationale) a demandé des précisions sur les **thématiques éducation-santé-climat** de la PFUE et leurs conséquences sur la loi, ainsi que sur les initiatives attendues dans la lutte contre le changement climatique. Bettina Laville (Comité 21, collègue des plateformes multi-acteurs) s'est inquiétée de la **mise en œuvre effective des ODD**. Le ministre délégué a rappelé que le bureau du CNDI souhaitait mener un travail sur ce sujet comme la nécessité d'aligner les indicateurs nationaux sur les ODD.

Elise Pereira-Nunes (AFCCRE) a souligné l'impact des dons et l'importance de préserver au sein des dispositifs européens l'accès à des financements dédiés aux projets de taille modeste. En ce sens, Franck Menonville (AIRF) a souhaité **abaisser le seuil de dépôt de projets à trois collectivités territoriales**, et rappelé la complexité d'accès des associations de collectivités territoriales aux fonds européens.

Enfin, Christophe Bories (DGT) est revenu sur **l'alliance pour l'entrepreneuriat**, l'initiative **Compact with Africa** – qui pourrait être relancée conjointement avec l'Allemagne – et sur la **priorité Afrique de la Banque Mondiale** (93 milliards de dollars sur trois ans, soit 40% de plus que prévu initialement).

3/ Point d'étape sur la mise en œuvre de la loi

Le ministre délégué a présenté les éléments de mise en œuvre de la loi. La **trajectoire budgétaire** est confortée par la loi. Les travaux de la **Commission d'évaluation de l'APD** créée par la loi débiteront dans le courant du premier semestre 2022. La redevabilité passait par la mise en place d'une **base de données ouverte** dont les termes de référence étaient en cours de finalisation (mise en place à l'été 2022). Le **rapport annuel** sera intégré dans le débat d'orientation budgétaire. Un **Conseil local du développement**, réunissant acteurs français et acteurs locaux, sera mis en place dans chaque pays. Les premiers conseils locaux se sont d'ores et déjà réunis au Liban et au Sénégal. Des dispositions sont

également prévues pour la **restitution des produits générés par les biens mal acquis**. Un programme budgétaire administré par le MEAE ouvrira des crédits après encaissement sur le budget général de l'Etat et permettra de travailler à l'allocation des fonds en toute transparence. Le **dispositif volontariat serait désormais ouvert à la réciprocité**, dans une logique partenariale. Enfin, des travaux étaient en cours afin de définir les **catégories d'organisations éligibles au dispositif I-OSC** (notamment les OSC du Sud). Le décret devrait être publié en début d'année.

La majorité des participants s'est réjouie de l'adoption de la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales du 4 août 2021.

Cécile Duflot (Oxfam France) a insisté sur les enjeux de trajectoire, dons et ciblage, tout en pointant l'insuffisance de l'aide dédiée aux pays prioritaires. Véronique Andrieux (WWF France) a regretté l'absence de trajectoire quant à l'**augmentation des financements biodiversité**. En ce sens, le ministre délégué a jugé nécessaire que le MEAE procède à un travail de pré-programmation avant d'entamer le travail interministériel. Il a souligné le rôle positif du CNDSI en tant qu'**aiguillon**, notamment en lien avec les enjeux liés à l'élaboration de la trajectoire. Christophe Bories (DGT) a rappelé les nécessaires arbitrages entre équilibre prêts-dons, multilatéral-bilatéral, etc. Par ailleurs, Donatienne Hissard (DGM/DDD) a rappelé les engagements de l'AFD relatifs aux financements climat qui doivent avoir 30% de co-bénéfices biodiversité.

Olivier Bruyeron (Coordination Sud) a exposé deux points de vigilance sur l'entrée en vigueur de la loi. Coordination Sud est **opposée au criblage des bénéficiaires finaux**, perçu comme contraire aux valeurs des OSC, coûteux et irréaliste, favorisant l'exclusion, la méfiance des partenaires locaux, la mise en danger des personnels de terrain et ne permettant pas de lutter contre le terrorisme. Il s'est inquiété du potentiel impact négatif des lignes directrices adoptées par la France sur d'autres bailleurs de fonds. S'agissant du projet de **décret définissant les catégories d'OSC éligibles au dispositif finançant l'initiative des OSC**, Coordination sud est favorable à l'ouverture du dispositif aux OSC locales, sous réserve d'une augmentation des montants dédiés au dispositif. En revanche, elle n'est pas favorable à l'ouverture du dispositif aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, craignant un engorgement du guichet. Il a salué le travail mené en concertation entre les OSC et le ministère pour créer le dispositif de **volontariat de réciprocité**.

Le ministre délégué a estimé que la nouvelle doctrine du criblage était équilibrée, les lignes directrices encadrant uniquement les **transferts de fonds ou les dons de biens monétisables vers les bénéficiaires finaux**. Par ailleurs, la doctrine liste un certain nombre d'exceptions et ne concerne pas les projets mis en œuvre dans les zones de crise et relevant du domaine de l'humanitaire. Elle sera évaluée au bout d'un an. Anne-Charlotte Dommartin (DGM/CIV) a précisé que l'ouverture du dispositif I-OSC aux OSC du Sud concourrait à l'objectif **de localisation de l'aide**. L'éventuelle ouverture aux acteurs de l'ESS, lorsque ceux-ci contribuent directement au développement et à la solidarité internationale au Sud, devait faire l'objet d'une étude d'impact dont l'un des présupposés sera la nécessité de **préserver l'objectif premier du dispositif, à savoir le financement des associations et FUP**.

Tanguy Guibert (FAGE) a souhaité une meilleure prise en compte des avis de la jeunesse dans l'élaboration des politiques publiques. Il a interrogé la stratégie française en matière de développement dans la région Asie du Sud-Est, notamment sur les questions **d'accès à l'éducation des enfants et des étudiants**, et son lien avec la politique française dans la région Indopacifique. La FAGE restera attentif à la place de la diplomatie jeune. Le ministre délégué a informé les participants que le MEAE ambitionnait de donner une suite au Nouveau Sommet Afrique France, par un événement qui

puisse se tenir en Afrique et associant les jeunes du continent. Par ailleurs, le prochain Sommet UA-UE traiterait des sujets de **mobilité des jeunes et notamment de mobilité étudiante**.

Sébastien Treyer (IDDRI) a indiqué mettre à disposition de la Commission indépendante d'évaluation **les ressources des établissements de recherche** susceptibles d'être utiles aux évaluations d'impact et évaluation des politiques publiques, proposition accueillie très favorablement par le ministre délégué.

Michelle Perrot (Plan International) a souhaité que les OSC puissent être associées à l'élaboration d'indicateurs de suivi des enjeux transversaux inscrits dans la loi, afin de mieux les mesurer.

La question de la **levée des brevets sur les vaccins** ayant été évoquée à de multiples reprises, le ministre délégué a rappelé que des dispositions permettaient d'ores et déjà le partage de brevets en cas d'urgence sanitaire. La France et l'UE étaient ouvertes à la discussion et des propositions avaient été faites sur ce point en juin. La préoccupation de la France était également **d'accélérer la production** : 20 millions d'euros étaient dédiés à l'émergence d'un premier pôle de production en Afrique du sud. Donatienne Hissard est revenue sur l'importance de renforcer en parallèle les capacités des systèmes de santé à délivrer des vaccinations.

4/ Conclusion

Le ministre délégué a remercié les membres du CNDSI de leur participation et a formulé l'espoir de pouvoir tenir prochainement une réunion en présentiel. L'instance devait encore être complétée par les membres du collège des représentants internationaux. Le règlement intérieur adopté en bureau sera transmis aux membres. La prochaine réunion des membres du bureau se tiendra le vendredi 28 janvier et sera l'occasion d'évoquer les axes de travail du CNDSI. Enfin, le ministre délégué a proposé d'envisager des modalités de dialogue avec le CESE.